



## CONDITIONS GENERALES

### DE VENTE

### MICROINFORMATIQUE

#### **I - Définitions**

Les présentes conditions s'appliquent aux ventes de matériels, concession ou cession de logiciels et prestations de service (maintenance, réparation, réalisation de logiciels spécifiques) réalisées par ACF. Le terme logiciel signifie indifféremment progiciel ou logiciel spécifique.

#### **II- Opposabilité**

La passation d'une commande par le Client entraîne adhésion inconditionnelle et sans réserve aux conditions générales de vente en vigueur.

Les présentes conditions prévalent sur toute conditions d'achat du Client ainsi que sur toute condition particulière non expressément acceptée par ACF. ACF se réserve la faculté de modifier les présentes conditions à tout moment. La modification sera portée à la connaissance du Client par tout moyens, y compris la télécopie et entrera en vigueur un mois après cette notification s'appliquant de plein droit aux commandes passées après cette date.

#### **III - Commandes**

Lors de la passation de commande, le Client émet une offre. Le contrat n'est définitivement formé après acceptation par ACF dans les quinze jours de son émission. Cette acceptation peut être tacite et résulter de la livraison de la commande. L'offre ne pourra être révoquée avant l'expiration du délai d'acceptation. Lors de la première commande, le Client devra régler l'intégralité du prix par chèque, carte bancaire ou espèces. La commande acceptée est ferme et définitive et son bénéfice ne peut être cédé par le client à un tiers sans accord exprès de ACF

#### **IV - Livraisons**

La livraison s'effectue par la remise matérielle au Client ou à un expéditeur ou transporteur du produit. En ce qui concerne les logiciels, les systèmes d'exploitation, la livraison s'effectue par la remise d'une copie du programme et de l'éventuelle documentation. En ce qui concerne les logiciels et les mises à jour, la livraison peut également s'effectuer sur le serveur de ACF par téléchargement.

Les délais de livraison sont indicatifs. Leur dépassement ne peut donner lieu à annulation ou résiliation de la commande ni à dommages et intérêts, remises, rabais ou ristournes. Toutefois, si la livraison n'intervient pas dans les deux mois de la date prévue, le Client pourra résilier la commande trente jours après une mise en demeure adressée par LRAR demeurée infructueuse sauf si le retard de livraison est due à une cause extérieure.

Dans ce cas. Il ne pourra prétendre à aucune indemnité, tout acompte éventuellement versé lui étant restitué. Par cause extérieure, il convient d'entendre tout cas de force majeure, cas fortuit et plus généralement événement indépendant de la volonté de ACF rendant impossible ou très difficile l'exécution de la prestation dans les conditions de prix et délais convenus tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive, prescriptions administratives, législatives ou réglementaires mouvements sociaux, accidents, incendie. **Les vices apparents doivent être dénoncés par le Client à ACF dans les huit jours de son entrée en possession par LRAR:**

cette dénonciation doit être accompagnée de tout élément utile prouvant le vice en cause. ACF conserve alors la possibilité de remédier par tout moyen à sa convenance au vice constaté.

#### **V - Retours**

Il ne peut y avoir aucun retour sans acceptation expresse et préalable de ACF. Tout produit qui serait retourné sans cet accord demeurera aux risques et périls du Client qui restera tenu de les enlever, les frais de retour et d'enlèvement seront intégralement à sa charge.

En cas d'accord, ACF, après contrôle de la réalité du vice, pourra remédier audit vice par tout moyen à sa convenance, le Client ne pouvant prétendre à aucun dommages et intérêts.

#### **VI - Garanties**

En raison des aléas liés à la complexité des technologies utilisées, ACF ne saurait garantir que les produits, réparations, fonctionnent sans les erreurs et interruptions qui peuvent apparaître pour ce type de produits, imputables exclusivement aux organes, périphériques, composants montés, changés, compatibles, pas compatibles etc.

Le matériel bénéficie de la seule garantie matérielle **de six ( 6 ) mois pour les fournitures d'occasion et toutes réparations, boosting, sur site ou dans les ateliers ACF, et d'un (1) an pour les ordinateurs assemblés.** Les logiciels ne bénéficient que des garanties résultant des dispositions légales impératives applicables par l'organisme producteur ou de diffusion. **Tout dysfonctionnement ou défaut imputable au système ou aux logiciels installés par le client, toutes modifications du système par le Client ou tout tiers seront en tout état de cause exclu de toute garantie. Toute intervention pour des défauts de cette origine seront facturée au tarif en vigueur par ACF.**

#### **VII - Tarifs**

Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la réception de la commande.

Les prix sont exprimés en euros T.T.C.

#### **VIII - Conditions de paiement**

Sauf conditions particulières justifiées par l'existence de contreparties réelles accordées expressément au Client par ACF, les produits seront réglés :

- Intégralement à la commande pour la première commande
- Par cheque

En cas de contentieux, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 15 % et supportera la totalité des frais d'exécution et de procédure, en ce compris les honoraires d'avocat exposés par ACF pour recouvrer sa créance.

#### **IX - Réserve de propriété**

Le transfert de propriété des produits au Client est subordonné à leur paiement intégral quoique les risques lui en soient transférés dès la livraison ainsi qu'il est précisé à l'article IV.

Le Client s'interdit en conséquence de céder, même à titre gratuit, les produits avant paiement intégral sous les peines applicables à l'abus de confiance. Il s'oblige à les conserver sur le lieu de prise de livraison, à les conserver individualisés. En cas de saisie des produits avant leur paiement intégral, il s'engage à avertir sans délai ACF pour lui permettre d'exercer utilement toute distraction ou revendication.

#### **X - Droits d'utilisation des logiciels**

Les logiciels demeurent la propriété exclusive du producteur, sauf conditions particulières.

Les ordinateurs assemblés par ACF sont livrés avec ou sans licence (dans les cas de sens licences, le système est livré avec le/les disque/s dur/s vierge/s). Dans la facture émise par

ACF, chaque licence est explicitement déclarées, nombre, type et prix T.T.C. Les utilisateurs disposent des licences personnelles (dont les termes et conditions sont définis sur l'emballage du logiciel et s'affichent à l'écran lors de leur installation). Ils doivent strictement s'y conformer. Les utilisateurs ne disposent d'aucun droit de reproduction, adaptation ou diffusion, sauf convention expresse contraire, sur le logiciel comme sur la documentation.

## **XI - LITIGES - DROIT APPLICABLE**

Les opérations effectuées par ACF sont soumises au Droit Français.

Tout litige sur l'interprétation et/ou l'exécution des présentes seront soumis, y compris en matière de référé, au Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND.

*Fait à St Germain Lembron, copie déposée le 19 Sept.1999 au grief du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND*



*Pour ACF :* 

13, avenue Antoine Porte, 63340  
St Germain Lembron  
Tél.: **04 73 96 99 41**  
Fax : **04 73 96 99 42**  
E-Mail : [acf8@wanadoo.fr](mailto:acf8@wanadoo.fr) - Internet:  
**<http://www.acfinformatique.com>**  
Siret : 393 601 828 00022 – APE : 804